

MOTION ADOPTÉE PAR LE
COMITE DIRECTEUR DU 1^{ER} JUIN 2006

Le plan ours doit être suspendu

Considérant le contexte difficile dans lequel le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises a été élaboré et mis en œuvre,

Considérant, que la manifestation pacifique qui s'est tenue à Bagnères-de-Bigorre le 13 mai 2006 a rassemblé 5 000 socioprofessionnels pyrénéens montagnards, montrant ainsi qu'il n'existe pas de consensus au sujet de l'ours, en particulier de la part des socioprofessionnels du massif qui s'y sont toujours clairement opposés, sans parvenir à faire entendre leurs arguments légitimes,

Relevant que, nonobstant, les réintroductions se poursuivent, quatre lâchers ayant été effectués à ce jour, et que le dernier le sera vraisemblablement, d'après les annonces du gouvernement, d'ici l'été,

Constatant qu'un recours devant le Conseil d'Etat contestant la validité du plan est en cours d'instruction, et que le référé prononcé par la même juridiction le 9 mai, s'il ne l'a pas suspendu, ne préjuge pas pour autant de sa légalité qui ne sera confirmée ou invalidée qu'au terme de la procédure,

Relevant que les autorités bavaroises ont pu décider de la capture ou du tir de l'ours qui est récemment apparu sur leur territoire sans susciter de réactions ou de réprobation de la part de l'Union européenne ou du gouvernement français,

L'Association nationale des élus de la montagne, lors de la réunion de son Comité directeur le 1^{er} juin 2006 à l'Assemblée nationale :

1. **demande** à Madame la ministre de l'écologie et du développement durable de prendre acte de l'échec des consultations qui ont précédé l'adoption et la mise en œuvre du plan ours,
2. **demande** que les réintroductions d'ours soient suspendues, à titre de précaution, dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat au terme de l'affaire en cours d'instruction,
3. **demande** qu'une véritable concertation soit reprise, avec une capacité d'écoute et d'échanges reconnaissant la légitimité et la primauté des positions défendues par les socioprofessionnels et les élus des territoires de montagne.